

Pas dans l'arrière-cour européenne

Partage international n° 190 - Juin 2004

par Milan Stefania

D'après un rapport de l'Organisation internationale pour l'émigration, près de 56 millions d'émigrants vivent dans l'Union européenne ; ce qui représente 7,7 pour cent de sa population. De plus, le nombre des sans-papiers serait compris dans une fourchette allant de 3 à 4,5 millions de personnes. De nombreux émigrants récents sont tombés dans les mailles des filets des gouvernements, ce qui se traduit généralement par des séjours dans des centres pour réfugiés et souvent par l'expulsion.

Différentes organisations civiles se sont regroupées pour les défendre lors de la campagne « *Personne n'est illégal* ». C'est un combat qui prend de plus en plus d'importance car personne ne se sent en sécurité dans les centres pour réfugiés. Au contraire, d'après Pierre-Arnaud Perrouy, du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie : « *Les émigrants sont présentés comme une source de dangers dont il faut se protéger. Les centres de détention jouent un double rôle : enfermer les gens afin de les déporter, et envoyer un signal fort à destination des candidats à l'immigration et, plus important, à destination de l'opinion publique nationale.* »

Les différents Etats membres de la « forteresse Europe » ont leur propre législation en matière d'immigration, mais partagent une politique commune d'expulsion. Les étrangers pris sur le territoire de l'Union européenne sans permis de séjour sont conduits dans des centres provisoires de détention d'où ils sont expulsés peu après.

Des propositions sont en cours de discussion pour la mise au point d'une politique commune de l'immigration et du droit d'asile. D'après Claire Rodier, du réseau activiste Migreurop : « *Ce que ces gens ont en commun, c'est qu'il s'agit d'étrangers qui n'ont commis aucun crime sinon celui de traverser illégalement une frontière.* »

« L'Europe des camps » telle que cartographiée par Migreurop affiche plus de 130 centres de détention. Les camps se trouvent en Allemagne (21), Grèce (19),

France (15), Grande-Bretagne et Espagne (12 chacun), Italie (11), Hongrie et République Tchèque (8 chacun), Belgique (6), Malte (5) et les Pays-Bas (4). Un certain nombre de camps se trouvent dans d'autres pays.

Le nombre d'émigrants séjournant dans ces endroits n'est pas connu. Les modes de fonctionnement des différents camps varient. Il peut s'agir d'enclaves gardées comme des prisons ordinaires où les immigrants attendent leur expulsion, ou de lieux de séjour ouverts où les gens peuvent aller et venir. Ces camps peuvent être gérés par le secteur privé ou par l'Etat. La période de détention peut varier de 36 jours au maximum en France, jusqu'à 5 mois en Belgique et 18 mois en Allemagne. Il n'y a pas de limite en Grande-Bretagne. En Allemagne et en Irlande, les occupants sont emprisonnés lorsqu'il n'y a plus de place dans les centres. Les immigrants des centres peuvent demander l'asile politique, « *mais il n'y a pas d'assistance juridique garantie pour les demandeurs d'asile* », affirme Enrico Davoli, de l'organisation Médecins sans frontières (MSF).

Le nombre de réfugiés politiques reconnus se réduit considérablement à travers l'Europe. Le haut commissariat des Nations unies aux Réfugiés estime qu'il y a environ 4,4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile en Europe. La plupart d'entre eux se retrouvent également parmi la population de ceux qui sont considérés comme des immigrés illégaux.

Aux Pays-Bas, 26 000 demandeurs d'asile qui ont vu leur demande rejetée seront expulsés dans le courant des trois prochaines années. Ils étaient arrivés entre 1999 et 2001, la plupart venant d'Iran, d'Afghanistan et de Somalie.

Plusieurs pays prennent des mesures renforcées à l'égard des demandeurs d'asile. L'Allemagne est à la pointe de ce mouvement avec une population immigrée de 7,3 millions de personnes, soit 8,9 pour cent de la population totale.

« *Chaque année, environ 50 000 personnes sont expulsées*, affirme Tilman Clauss, un avocat allemand. *Ils peuvent passer des semaines ou des mois dans des centres de détention. Depuis 1993, 111 immigrés se sont suicidés face à la crainte de l'expulsion, parmi ceux-ci, 47 se sont donnés la mort dans des centres de détention.* »

D'après Tana de Zulueta, membre du Parlement italien, ces camps sont « *des espaces de non droit, invisibles aux yeux de l'opinion publique* ».

Les journalistes ne peuvent se rendre dans les camps en Italie. Un récent rapport de MSF pointe des installations inadéquates, une assistance juridique et psychologique insuffisante, des problèmes de drogue et des abus de la part des responsables du maintien de l'ordre.

Le gouvernement espagnol a établi deux camps « ouverts » à Melilla et Ceuta, sur la côte nord du Maroc, afin de traiter le cas des demandeurs d'asile avant que ceux-ci ne quittent leur pays. L'Espagne est un des principaux points de passage vers l'Union européenne pour les immigrants venant d'Afrique du Nord.

D'après Migreurop, « *ces camps ouverts sont le symbole de l'externalisation des frontières* ». Le gouvernement britannique propose également d'installer des camps en dehors de l'Union européenne, afin de traiter les demandes d'asile. Ceci est généralement considéré comme un signe précurseur de la future politique d'immigration européenne. Les représentants officiels invoquent l'argument que ces camps permettent d'épargner des vies.

D'après l'association des immigrés et des travailleurs marocains d'Espagne, depuis 1997, près de 4 000 personnes sont mortes dans les eaux de l'Atlantique en cherchant à rejoindre l'Espagne.

L'adoption d'une politique d'immigration stricte constituait l'une des conditions principales à laquelle devaient répondre les candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

Parmi les dix pays qui, le 1^{er} mai 2004, ont rejoint l'Union européenne (Chypre, la République Tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie), nombreux furent ceux qui durent apporter des modifications à leur politique d'immigration.

D'après P.-A. Perrouty, le véritable objectif de la politique européenne d'immigration peut se résumer dans la formule suivante : « *Si vous avez des difficultés dans la vie, nous en sommes désolés mais il faudra aller chercher ailleurs : pas dans notre arrière-cour.* »

Auteur : Milan Stefania, est correspondante d'International Press Service

Thématiques : [Société](#), [politique](#), [Économie](#)

Rubrique : [Divers](#) ()